

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## ologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## que :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## taire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## adie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

 Maladie Dentaire Optique Autres

#### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1098 Société : 69555

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : DIAMI MOHAMED

Date de naissance : 1/11/1945

Adresse : 105 Avenue

Tél. : 06.714.67.20 Total des frais engagés : 879,80 Dhs

#### Cadre réservé au Médecin

**MUPRAS**  
Cachet du médecin  
04 MAI 2021  
**ACCUEIL Hôpital**

Dr. SOUIHEL Thami  
56, OP Ferdaous GH 2  
Tél : 070.53.16.16

Date de consultation : 02/05/2021 Age : 77

Nom et prénom du malade : DIAMI Mohamed

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

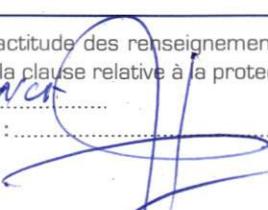
Nature de la maladie : HFA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 05/05/2021 Le : 05/05/2021

Signature de l'adhérent(e) : 

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Cœfficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15/02/2021	Acte de consultation	1	15000	Dr. SOUIHEL Thami 56, OP Ferdaous GH 2 Tel : 070.53.16.16
16/02/2021	Acte de consultation	1	15000	
17/02/2021	Acte de consultation	1	15000	

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Signature	25/02/2021	422,80

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

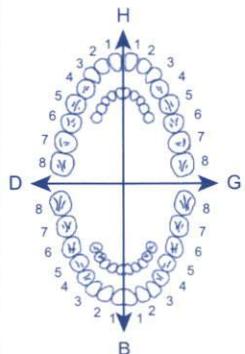
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

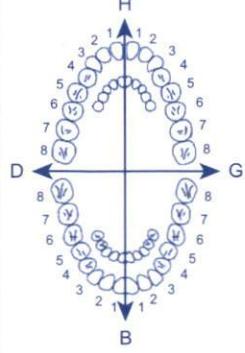
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Cœfficient	CCEFFICIENT DES TRAVAUX
				

O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE		MONTANTS DES SOINS
	H	25533412 21433552 00000000 00000000	
D	G	00000000 00000000 35533411 11433553	
B			

COEFFICIENT DES TRAVAUX	[Création, remont, adjonction]		DATE DU DEVIS
	Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		

DATE DE L'EXECUTION	VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS		VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EX

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EX

*Dr. Thami Souihel*

Médecine Générale

56, Op. Ferdaous - GH2 - RC1  
Oulfa - Casablanca  
Tél. : 06 70 53 16 16

الدكتور التهاسي للسيحل

الطب العام

1 الطابق السفلي GH2 فردوس OP. 56  
الآلفة - الدار البيضاء  
الهاتف : 06 70 53 16 16

Casablanca, le : 05/02/2021 الدار البيضاء، في:

*A. Diawi Jolene.*

155,80

- APPROVASC 150

1 يل

a 1 مات.

267,00

- XOTROL 10 mg

4 يل

482,80

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat-R.P.1  
Ain seba Casablanca  
XATRAL LP 10MG CPR B30  
PPV : 267,00 DH

6 118001 081301

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat-R.P.1  
Ain seba Casablanca  
APPROVASC 150mg/5mg B28

Cp Pel PPV : 155,80 DH

6 118001 082025

Dr. SOUIHEL Thami  
Op. Ferdaous 56  
Tél. 06 70 53 16 16

PHARMACEUTICALS  
TÉL. 0529 90 15 20  
RUE EL AASSAN - CASABLANCA - MOROCCO